

Atelier 2 : L'accompagnement de la parentalité

Facteur de performance individuelle et collective de l'entreprise

Lundi 10 octobre - 16h-18h

Carte d'identité



Gatine ou Nord Deux-Sèvres – Collectivité ? Entreprise ? Crèche ?



Une entreprise étant confrontée à la gestion de la monoparentalité, un porteur de la crèche inter entreprise du bocage...



CAF & UDAF.



Comités & Maisons de l'Emploi?



Date : Lundi 10 octobre - 16h à 18h

Atelier 2 : L'accompagnement de la parentalité

Facteur de performance individuelle et collective de l'entreprise.

Point clé à retenir

Un second atelier porteur d'une thématique cruciale avec des témoignages et des partenaires apporteurs de solutions

Contexte et enjeux

- Parentalité ? Du désir d'enfant à la petite enfance en passant par l'adolescence et la grand parentalité, l'accompagnement de parents vieillissants, la parentalité suit le cycle de vie (guide la parentalité ministère du travail)
- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées par les questions d'équilibre des temps de vie personnels et professionnels qui peuvent impacter l'engagement des salariés
- Cela signifie, en effet, des situations multiples : jeunes parents, famille monoparentale, séparation, handicap, soutien familial (...)
- Dès lors, quels sont les outils à la disposition du chef d'entreprise, des RH pour accompagner leurs collaborateurs dans ce cadre ? Pour que ce ne soit pas un frein à l'emploi ou à l'égalité professionnelle
- Tout en restant à « sa juste place » l'entreprise peut :
- ✓ Être relais d'informations et/ou partenaires de dispositifs d'accompagnement existants (par exemple places en crèche, point conseil budget, médiation, aides aux vacances)
- ✓ Elle peut agir à son niveau, à titre individuel ou de manière plus large en portant le sujet par le dialogue social



Contexte et enjeux

L'intérêt est multiple :

- Accompagner la parentalité est un levier de la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), dans un contexte de recrutement et de fidélisation des talents tendu
- C'est un vecteur d'attraction et de fidélisation, de performance individuelle et collective car une gestion étoffée de la parentalité peut favoriser de la performance individuelle et collective (sérénité, équilibre, fidélité, engagement...)
- Un outil au service de l'égalité professionnelle et d'égalité des chances dans l'entreprise



Déroulé de l'atelier

Guide de la parentalité caf (expliquer comment il est construit c'est-à-dire dispositifs + interlocuteurs) + charte de la parentalité

- 1 Situation de séparation comme évènement déclencheur et parcours d'accompagnement) Intervention Caf Elise Youx-Gudeon (Magaer coordonateur en action sociale, en lien avec l'UDAF
- 2 Accompagnement des parents ou futurs parents
- 3 Salariés aidants (observatoire qvct)
- 4 Les outils « droit du travail » et dialogue social
- 5 Focus « violences conjugales »



- 1 Situation de séparation comme évènement déclencheur et approche en terme de parcours d'accompagnement Intervention Caf Elise Youx-Gudeon (Magaer coordonateur en action sociale, en lien avec l'UDAF
- Accompagnement Budgétaire (caf / udaf)
- Action collective intermédiation financière (pension alimentaire) CAF
- Médiation familiale



Eléments de contexte



les familles monoparentales représentent 1 famille sur 4



1 enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale



85 % des parents de familles monoparentales sont des femmes



29 % des femmes surendettées sont des mères seules

un taux de pauvreté chez les familles monoparentales de 30 %

(contre 14 % pour l'ensemble de la population)



Le montant moyen d'une pension alimentaire par enfant est de 170 € par mois



30 % des pensions alimentaires ne sont pas versées

En Deux-Sèvres en 2021 :



1 324 séparations avec enfant(s) à charge (+ 2,7 % par rapport à 2020)

dont:

57% avec un QF inférieur à 650 €

25% avec un enfant de - de 3 ans

45% avec un enfant de moins de 6 ans

Des enjeux forts autour de l'intermédiation financière :

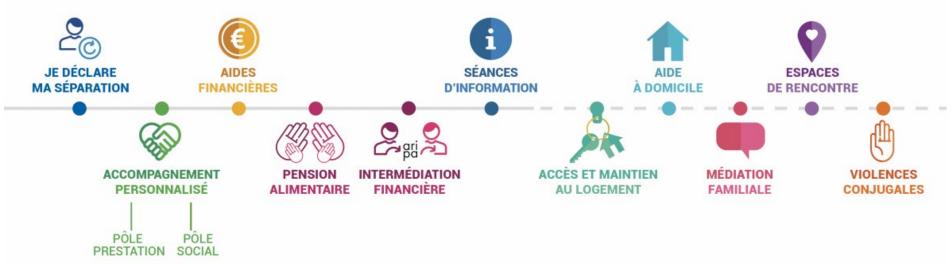
- Prévenir les impayés de pension alimentaire
- Lutter contre l'appauvrissement des familles monoparentales
- Apaiser la coparentalité
- Accompagner les victimes de violences intra-familiales dans l'accès aux droits et l'exercice de leur coparentalité





La Caf des Deux-Sèvres aux côtés des parents qui :

- Se séparent
- Partagent la garde de leur(s) enfant(s)
- Vivent seuls avec leur(s) enfant(s)
- Ne perçoivent pas ou plus de pension alimentaire







Titres exécutoires Intermédiation financière Recouvrement des pensions alimentaires Allocation de soutien familial complémentaire et récupérable

www pension-alimentaire caf f



Accompagnement personnalisé

Accompagnement Caf sur rendez-vous : Rendez-vous avec un gestionnaire consei Accompagnement par les travailleurs sociaux en individuel ou collectif avec des séances "Parents après la séparation".

Services proposés par les partenaires

Médiation familiale

Espaces rencontres

Lieux d'accueil enfant-parent

Aides financières



Versement de l'Allocation de soutien familial Aides individuelles aux familles monoparentales Aides aux partenaires

Un réseau partenarial mobilisé

- Ministère de la justice
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
- · Département des Deux-Sèvres
- MSA

- · ADSPJ
- CIDFF
- Udaf
- Intermède Nord 79
- Comité d'animation départemental enfance famille (Cadef)





MÉDIATION FAMILIALE

Intervention sur le Sud Deux-Sèvres

La Médiation familiale est un processus fondé sur la volonté des protagonistes de venir rechercher et trouver par eux-mêmes le dénouement de leur conflit, par la restauration de leur communication.

La Médiation familiale peut être judiciaire ou conventionnelle :

- Judiciaire lorsque le Juge aux Affaires Familiales l'« ordonne », ou lorsqu'il « enjoint » les personnes à un entretien d'information préalable.
- **Conventionnelle** quand les usagers viennent à leur initiative ou orientés par différents professionnels (avocats, notaires, travailleurs sociaux, médecins, écoles...).

Ainsi, le rôle du médiateur familial est de chercher à rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.





GROUPE DE PAROLE D'ENFANTS SÉPARÉS

Sur inscription

Après une séparation ou un divorce, il est fréquent que les enfants montrent des changements émotionnels et comportementaux. Il peut arriver qu'ils se montrent confus, tristes et/ou angoissés, qu'ils aient des difficultés de concentration à l'école ou à la maison, ou encore qu'ils se sentent responsables de la séparation de leurs parents.

L'objectif du groupe de parole

Permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions pendant ou après la séparation de ses parents au travers du dessin, de la peinture, de la confection de masques et d'écritures déposés dans le coffre à mots.

L'enfant échange avec d'autres enfants qui vivent la même situation que lui.

4 séances

Ateliers les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30 Groupes de 6 à 8 enfants

Âgés de 6 à 12 ans







LE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

Intervention sur tout le département

Le « Point Conseil Budget » (PCB) est un dispositif financé dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Gouvernement.

Le PCB a pour objectif de prévenir des difficultés financières conduisant aux situations de malendettement et de surendettement ou à leur réitération. L'impact attendu est l'amélioration de la situation financière des personnes sur le long terme.



- Un lieu anonyme, gratuit et ouvert à tous, quels que soient vos ressources et votre situation
- Un professionnel à votre écoute
- Des conseils et un accompagnement confidentiel et personnalisé

Des conseils et des réponses à toutes vos questions de budget

Votre référent « Point conseil budget » est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver, avec vous des solutions.





05.17.87.01.70



pcb@udaf79.asso.fr





PLATEFORME MICROCRÉDIT SOCIAL RÉGIONAL

Intervention sur tout le département

L'UDAF instruit et accompagne les usagers dans leur demande de microcrédit. Ces prêts sont destinés aux particuliers exclus du système bancaire classique, souhaitant concrétiser un projet personnel visant à une insertion sociale ou professionnelle intervenant.

Prêt entre 300 € et 5 000 € Taux maximum de 4,5 %

Durée de 6 mois à 5 ans Pour les personnes exclues du système bancaire classique

Lorsque la situation budgétaire le permet

Dans le cadre d'un projet de vie : accès à l'emploi, formation, mobilité (achat de véhicule, permis de conduire...)

Réalisez votre demande de microcrédit en ligne en envoyant vos 3 derniers relevés de compte sur le site de l'UDAF:

CONTACT





- 2 Accompagnement des parents ou futurs parents
- Quels modes de garde ?
- > Les relais petite enfance
- Le dispositif de « répit parental »
- Soutien aux parents : les 1000 premiers jours



Intervention Caf Valérie Rocher (Responsable du département Action sociale, en lien avec l'UDAF quels modes de garde ?

mon**enfant.fr** Vous accompagner dans votre vie de parent

Portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles (Démonstration vidéo recherche mode d'accueil)

Les RPE (relais petite enfance) comme point de contact privilégié (témoignage vidéo RPE)



 L'offre d'accueil Quelques chiffres/contexte (tx de couverture sur le territoire / données SDSF ou diapo CA)



Projet de crèche interentreprise : ex : Témoignage d'Olivier Guilbault Science et nature (10')

(Rôle de la Caf dans l'accompagnement : https://www.youtube.com/watch?v=viDYCwRDAm8



LA CRÈCHE INTERENTREPRISES LES COLIBRIS

Située à Niort

UN VÉRITABLE ATOUT POUR LES FAMILLES ET LES ENTREPRISES

AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES

- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale
- Développer la politique sociale et valoriser l'image citoyenne, jeune et dynamique de l'entreprise
- Fidéliser les salariés
- Permettre une plus grande disponibilité des collaborateurs
- Améliorer l'égalité professionnelle hommesfemmes

AVANTAGES POUR LES SALARIÉS

- Garantie que son enfant est accueilli par une équipe de professionnels
- Disponiblé et efficacité dans son travail, grâce à des horaires adaptés aux contraintes professionnelles
- Profit d'une offre adaptée à un prix journalier équivalent à celui d'une crèche traditionnelle (selon l'indice CAF en vigueur)
- Bénéficier d'une reprise facilitée après un congé maternité ou paternité



Transition après les crèches Soutien aux parents :

```
➤ Les 1000 premiers jours(Présentation)
(+ Promotion du film selon retours Moulin du Roc 3/10)
+ kit 1000 premiers jours)
```



- Répit parental (Caf et UDAF) : enjeu du répit avec ex Colibris réponse à un besoin identifié + sensibilisation
- Réseaux sociaux culturels (élargissement du répit) : illustration Ste Pezenne

RÉPIT PARENTAL

Situé à Niort

Pouvoir confier votre enfant à des professionnels de la crèche Les Colibris afin de bénéficier d'un temps pour vous et votre famille.

Le « répit parental » vise à :

- Permettre à tous parents, de souffler et de disposer de temps pour des activités de loisirs ou des démarches personnelles;
- Disposer, pour les parents, d'un espace de liberté pendant des périodes courtes (quelques heures par jour) ou plus longues (une journée ou plus) pour souffler, se ressourcer, faciliter une vie sociale et familiale, bénéficier de loisirs, accomplir des démarches administratives, combattre l'épuisement physique et psychique, gérer l'arrivée d'un enfant, etc.

CONTACT

Ouvert un samedi par mois de 10 h à 18 h et un vendredi par mois de 17 h 30 à 23 h 30



Informations sur notre page Facebook



Les salariés aidants

Salariés aidants (observatoire qvct)

L'aidant est une personne qui intervient de **façon non professionnelle** et régulière auprès d'une autre personne de son entourage confrontée à la maladie, au handicap ou à une perte d'autonomie due à l'âge. La personne aidée peut être un conjoint, un parent ou beau-parent, un enfant ou encore un proche. Le nombre d'aidants en France est estimé à 11 millions de personnes, soit 1 Français sur 6. Et 60 % des aidants sont des femmes,

- Congé de proche aidant
- Congés de solidarité familial, le congé de présence parental
- Don de jours de congés

https://www.deux-sevres.fr/toutes-les-actualites/du-repit-pour-les-aidants (département deux sèvres)



Les salariés aidants

Congé de proche aidant > AJPA, congé de présence parental > AJPP

Le congé de proche aidant (CPA) permet au salarié de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou âgée présentant une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Ce congé est accessible sous certaines conditions et pour une durée limitée.





Le congé de proche aidant (CPA) permet au salarié de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou âgée présentant une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Ce congé est accessible sous certaines conditions et pour une durée limitée.



<u>La Caf décrypte pour vous :</u>

<u>l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) – YouTube</u>

(DANS LA LIMITE DE 66 JOURS)

<u>La Caf décrypte pour vous :</u>

<u>l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) – YouTube</u>

(310 JOURS)











Les outils droit du travail

- Sensibilisation des managers, communication (mettre à disposition des ressources utiles)
- Organiser le retour du congé maternité ou d'adoption, encourager le congé paternité
- Favoriser la souplesse des horaires et de l'organisation du travail (horaires variables, temps partiels et temps partiel pour raisons personnelles, télétravail..)
- > Aménagement des congés (maternité/paternité/ pour enfants malades) + question du maintien de salaire
- Prévoyance
- Financement de chèques cesu pour financer des aides à domicile (soutien scolaire par exemple) préfinancé en tout ou partie par l'employeur, le CSE et un organisme financeur
- > Approche par le dialogue social avec les partenaires sociaux (négociation autour de la QVCT notamment)



Les outils droit du travail

- Don de jours de repos (jours de congés payés au titre 5º semaine, RTT, jours de récupération)
- ✓ Le don de jours de repos est possible pour les salariés du secteur privé, quel que soit l'effectif de l'entreprise
- ✓ La personne concernée doit assumer la charge d'un enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ou qui vient en aide à une personne présentant un handicap ou une perte d'autonomie (conjoint, concubin, ascendant, enfant à charge au sens de la sécurité sociale...)
- ✓ Le don de jour de repos ne peut intervenir qu'en accord avec l'employeur et Le bénéficiaire a droit au maintien de sa rémunération pendant son absence. Cette période d'absence est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination des droits liés à l'ancienneté



Violences conjugales

ACCUEIL DE JOUR POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Lieu de pause, d'écoute, d'information et d'orientation, anonyme et gratuit

Sans démarche préalable, dans un espace convivial aménagé, il a pour vocation d'accueillir les victimes avec ou sans enfants, confrontées à des violences au sein du couple ; et ce dans un cadre sécurisant et rassurant.

L'objectif étant de leur permettre de sortir de l'isolement, de prévenir les situations d'urgence, de préparer et d'anticiper le départ éventuel du domicile.



Sur tout le département

MODALITÉS D'ACCUEIL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Accueil sans rendez-vous de 10h à 16h le lundi, mardi et jeudi

Fermeture annuelle : 5 semaines (mois d'août et semaine 52)



(ligne directe) 05.49.04.76.90



Adresse

171 Avenue de Nantes - CS 18519 - 79025 NIORT Cedex

Ce dispositif vient en appui et en relais des associations œuvrant en matière d'information sur les droits et des dispositifs d'accueils d'urgence existants sur le département.

